

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 mai 2024**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 16/05/2024  
Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2024-043 : Création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison du départ de la secrétaire générale mutée au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 012

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

  
Yves COURBIS,  
Maire  


Christophe GRANGER

Secrétaire de séance  
